



dossier mutation 2020

Je suis déjà adhérent Je souhaite adhérer

ÉDUC' ACTION

Discipline :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune

Tél : Portable

Email

Situation familiale appréciée au 31 AOÛT 2019

Situation

Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf (ve)

Vie maritale avec enfant Vie maritale sans enfant

Nombre d'enfant(s) à charge de moins de 18 ans et/ou à naître au 31/08/2019 au plus tard (reconnu le 31.03.2020 au plus tard).

Coordonnées de votre conjoint

Nom : Prénom

Adresse (si différente de la vôtre)

Code postal : Commune

Profession En activité OUI NON

DOSSIER à retourner à CGT EDUC'ACTION NANCY-METZ

17, rue Drouin 54000 NANCY ou 10 rue de Meric 57000 METZ

PLP : Xavier Alaoui ☎ : 06 80 60 33 23

Catherine Prinz ☎ : 06 85 27 39 17

eluscapa.nancy-metz@cgteduc.fr

CPE / certifiés / agrégés : Philippe Kugler : nancy-metz@cgteduc.fr ☎ 06 85 12 91 94

éducation, formation

SITUATION ADMINISTRATIVE

Activité Congé formation Congé maternité Disponibilité Congé parental autre

Affectation définitive au titre de l'année 2019/ 2020 : En établissement ou TZR

Nom et code de l'établissement

Affectation au titre de l'année 2019/ 2020 provisoire

Stagiaire ATP ATP en ZR

Corps : Agrégé Certifié PEPS PLP CPE COP

Echelon au 31/08/19 ou échelon de reclassement au 01/09/2019

Ancienneté dans le poste actuel

Dans quel cadre faites-vous votre demande ?

Convenance personnelle Rapprochement de conjoint Rapprochement d'enfant

Parent isolé Personnel handicapé Réintégration

Mutation simultanée Poste spécifique académique SPEA Mesure de carte scolaire

Avez-vous déposé un dossier handicap, médical ou social ? oui non

En cas de rapprochement de conjoint : nombre d'années de séparation

Attention :

Dans le cadre du mouvement, votre dossier ne sera plus examiné par les élus en Commission Paritaire Académique. Afin de vous éviter des déconvenues ou des erreurs adressez-vous aux élus avant la fermeture de SIAM le 31 mars. L'institution estime que chacun.e est aujourd'hui responsable de ses choix et que chacun.e doit anticiper sa mutation et prendre ses renseignements.

Pour toute réclamation concernant votre barème ou pour toute modification de vos vœux, vous devrez vous adresser au Rectorat par mel à l'adresse : mvt2020@ac-nancy-metz.fr avant le 5 mai 12h00, au plus tard pour les modifications de vœux et du 12 au 26 mai 2020 pour les corrections de barème.

Dans tous les cas, ne restez pas isolé(e) et n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail (voir coordonnées page 1 du dossier.) au moment où vous candidatez sur SIAM et au moment où vous avez communication de votre barème. Nous sommes là pour vous aider.

Bulletin d'adhésion



C'est moi, c'est nous

Nom Prénom

Etablissement..... Corps.....

Adresse personnelle.....

Tél. E-mail.....

A remettre à un élu CAPA CGT

ou à renvoyer à : La CGT Educ'action Nancy-Metz,

17, rue Drouin, 54000 NANCY ou 10 rue de Méric 57050 METZ ou par Mail : nancy-metz@cgteduc.fr

VOS VŒUX et VOS BAREMES

vœu	Code du vœu	Libellé du vœu en clair	Barème calculé
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Saisie des demandes de mutation : du 17.03.2020 à 12h au 31.03.2020 à 12h. Demandes tardives, (arrêté ministériel 13.11.2019) jusqu'au 26.05.2020

Serveur : <https://portail.ac-nancy-metz.fr/arena/pages/accueil.jsf#> option : **gestion des personnels** choix : **I-PROF**

Un imprimé de confirmation de demande de mutation vous sera adressé à partir du **31 mars** dans vos établissements. **Il vous appartient de le vérifier et d'y joindre toutes les pièces justificatives pour l'obtention de vos bonifications et le retourner pour le 06.04.2020 soit par voie postale soit par mel : mvt2020@nancy-metz.fr.**

Consultation sur SIAM des vœux et barèmes à partir du **11.05.20**. Si problème nous contacter. **La date de prise en compte des situations est le 1^{er} septembre 2019, sauf enfants à naître ou adoptés, pacs et mariage.**

Dossiers « handicap » à déposer pour le 06.04.20

Pour les **postes spécifiques** postuler sur SIAM et faire la fiche de candidature (annexe 9) à adresser à votre bureau de gestion au rectorat par voie postale pour le **06 avril 2020**.

ATTENTION : Idem pour les collègues désirant être affecté.es en SEGPA dans certains champs disciplinaires : habitat, hygiène alimentaire, service, production industrielle, espace rural et environnement. Pour les REP+ joindre un CV et une lettre de motivation (Contactez votre élu pour plus de détails.)

ATTENTION : Les demandes de modification de vœu doivent parvenir au **rectorat par mail le mardi 5 mai au plus tard**. Aucune demande de modification de vœux ne sera prise en compte après cette date.

Pour les corrections de barème, la **demande sera faite entre le 12 et le 26 mai 2020 par mail** au rectorat (imprimé annexe 12).

Barème définitif consultable le 3 juin 2020 sur SIAM.

Résultats du mouvement à partir du **22 juin 2020** en fonction des corps. **Demandes de révision d'affectation du 22 juin au 29 juin toujours par mail au rectorat.**

CALCUL de votre BAREME

1. Ancienneté de service

Classe normale Echelon au 31 08 2019 par promotion
au 01 09 2019 par reclassement/liste d'aptitude dernier échelon
Hors classe certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE et PsyEN)

Hors classe Agrégés
HCl Agrégés au 4^e échelon si 2 ans dans l'échelon au 31.08.2019

Classe exceptionnelle

2. Ancienneté de poste

Par année

Par tranche de 4 ans en plus

3. Stabilisation TZR en établissement

Si TZR sur Nancy-Metz ou autre académie (par année consécutive)

4. Etablissements REP+ REP, ex-ECLAIR ex-APV ou politique de la ville

Bonification pour obtention d'un poste REP+ (avis commission académique.) 900 pts sur vœux ETB

Sortie de : sur Vœux COM ROC DPT ACA (tt type d'etab) ou sur ZRE ZRD ZRA

- **REP+ ou politique de la ville**

- **REP**

- **ex- APV, ex- ECLAIR (non SPEA) pour les MCS au 01.09.2019N**

- **SPEA en établissement classé ex-ECLAIR**

5. Mobilité fonctionnelle ou disciplinaire

Personnels faisant fonction (inspection, direction ou DDFPT)

PLP en collège, professeurs agrégés et certifiés en LP, affectés à l'année ou à titre définitif.

Situation appréciée au cours des deux dernières années, soit au 01.09.2017 et doit avoir duré un an minimum. **Se signaler au rectorat**

6. Situation individuelle

Stagiaires ex-titulaires ou accueillis en **détachement**
(non cumulable avec bonif. Reconversion institutionnelle)

Stagiaires ex-contractuels du 2nd degré (ex-MAGE, ex-CPE, ex-PsyEN, ex-AED, ex-AESH, ex-EAP, ex-CTEN en CFA (enseignement public)

Autres stagiaires du 2nd degré (bonification valable 1 x sur période de 3 ans.)

→ sur 1^{er} vœu large du candidat COM ROC DPT ACA (tt type d'etab) ZRE ZRD ZRA !!

Changement de discipline

Réintégration après dispo, détachement, affectation TOM ou

Etab. privé sous contrat ou emploi fonctionnel ou mise à disposition

Réintégration sortie de poste adapté sans changement de discipline, CLD (vœu tt type d'etab.)

Réintégration volontaire après affectation poste définitif en CFA, formation continue ou fonction de CFC :

Sportif de haut niveau : Bonification par année d'ATP (4 ans maxi)

Pour bénéficier des points l'agent doit figurer sur la liste SHN au 01.11.2019

Situation de handicap (annexe 10)

- Agent justifiant de la qualité BOE (pièce justificative valide au 01.09.2020)

- bonification rectorale sur dossier aux agents (tit. ou Stag.) BOE

ou dont le conjoint est BOE ou dont l'enfant est reconnu en situation de handicap ou atteint de grave maladie, sous réserve que la mut améliore la situation de la personne en situation de handicap.

Situation médicale grave. (annexe 10)

Personnes ayant déposé un dossier auprès du service médecine de Prévention.

. La mut^o devra améliorer la situation du demandeur

Reconversion institutionnelle (Roc etab origine ou actuel)

3 vœux Roc bonifiés possibles si limitrophes

Mesure de Carte Scolaire (non cumulable avec points handicap)

Si fermeture poste en Etablissement scolaire, CFA, GRETA ou CFC ou de zone de remplacement. (**contacter les élus**)

7. Situation familiale prise en compte au 31.08.2019 sf enfants

a) Rapprochement de conjoint marié ou pacsé ou non marié

ou autorité parentale conjointe (pour garde ou droit de visite d'enfant)

1^{er} vœu = département de résidence professionnelle du conjoint

Ou de résidence de l'enfant

Enfants à charge de - 18 ans, à naître au 31/03/20 ou en cours d'adoption

Années de séparation (vœu DPT, ACA, ZRD, ZRA)

Résidence des conjoints dans 2 départements différents...

b) Mutation simultanée (2 titulaires ou 2 stagiaires conjoints)

Enfants à charge de - 18 ans, à naître au 31/03/20 ou en cours d'adoption

c) Parent isolé d'un enfant (-18 ans au 31.08.2020)

(à partir du 2^{ème} enfant rajouter 50 pts par enfant)

8. Valorisation vœux agrégés (vœu lycée si discipline en collège et lycée)

7 pts/échelon à partir du 3^e (14 pts forfaitaires pour le 1^{er} et 2^{ème} échelon)

56 points forfait + 7 points/échelon pour les certifiés et assimilés

63 points forfait + 7 points par échelon de la HC

98 points forfaitaires

77 pts forfait + 7 pts par échelon

20 pts

20 pts en plus. (Calcul de l'ancienneté au 31/08/2020)

20 pts vœux COM, ROC, DPT (tout type d'etab.)

900 pts sur vœux ETB

150 pts à partir de 5 ans

75 pts à partir de 5 ans

1 an =15, 2 ans =30, 3 ans =45, 4 ans =60,

5 ans =75, 6 ans = 85, 7 ans =95, 8 ans et +=105

5,6 et 7 ans =200pts .8 ans et +=300pts

30 pts sur COM, ROC, DPT, ACA. (tout type d'etab)

300 pts vœu ROC, 1000 pts vœu DPT (Tout type d'etab)

Jusqu'au 3^{ème} échelon =90pts sur 1er vœu large tt type d'etab.

4^{ème} échelon =105pts sur 1er vœu large

à partir du 5^{ème} = 120pts sur le 1er vœu large

10 pts

300 pts sur vœu ROC de l'ancienne affectation (Tout type d'etab)

1000 pts sur vœu DPT de l'ancienne affectation (Tout type d'etab)

1000 pts vœu DPT, ACA (tt type d'etab) si précédemment en etab.

Sur vœu ZRD, ZRA si précédemment en ZR

500 pts sur 1 vœu ROC (tt type d'etab.) au choix

1000 pts sur 1 vœu DPT (tt type d'etab.) au choix

1000 pts vœu DPT de dernière affectation en Form^o initiale

50 pts vœu DPT, ACA (tt type etab) ZRD, ZRA

100 pts 1^{er} vœu ROC (tt type etab) et Vœu ZRE lié au ROC

1000pts Vœu(x) ROC (tt type etab) / Vœu(x) ZRE lié au ROC

Ces bonif ne sont pas cumulables

1000 pts vœu(x) ROC tt type etab / Vœu ZRE lié ROC

1500 pts sur vœu(x) ROC (tout type etab)

1500 pts vœu ancien ETB (ou ZRE, ZRD), COM, DPT,

ACA (tout type etab pour vœux larges)

20,30pts vœux COM (tout type etab)

100.30pts vœux ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZR)

(tout type etab)

50 pts par enfant

50pts/6mois, 100 pts/1an, 150pts/1,5 an, 200pts /2ans

250pts/2,5 ans, 300pts/3ans, 350pts/3,5 ans, 400pts/4an +

30 pts sur vœu ROC (tout type etab) ZRE...

70 pts sur vœu DPT (tout type etab) ou ZRD

50 pts par enfant (vœu ROC, DEP, ZRE, ZRD)

70,2 pts vœu COM (tout type etab)

150,2 vœu ROC, DPT, ACA, ZRE, ZRD, ZRA

100 pts ETB, COM, ROC (type lycée)

200 pts DPT, ACA (type lycée)

20pts/an plafonné à 100pts

TOTAL

Vœu préférentiel : répétition d'un vœu ROC, DPT, ZRD

à l'identique d'une année sur l'autre (incompatible avec bonif. familiales)